

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

-----



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 24/070/AC**

**SÉANCE DU 13 MAI 2024**

**OBJET :** ACTION CULTURELLE

Reconduction du concours primé pour la réalisation de la couverture du programme de la Salle Rouge pour la saison 2024 / 2025.

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de mai à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 mai 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

**Absents** : Pierre-Olivier MILANINI ; Gérard CESARI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Camille de ROCCA SERRA ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

**Avaient donné procuration** : Pierre-Olivier MILANINI à Jean-Christophe ANGELINI ; Gérard CESARI à Véronique FILIPPI ; Stéphane CASTELLI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Antoine LASTRAJOLI à Michel GIRASCHI ; Santina FERRACCI à Emmanuelle GIRASCHI ; Grégory SUSINI à Nathalie MAISETTI ; Petru VESPERINI à Jeanne STROMBONI ; Ange Paul VACCA à Nathalie CASTELLI ; Jean-Michel SAULI à Georges MELA.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Commune a initié un concours pour la réalisation de la couverture de programme de la saison de spectacle vivant de la Salle Rouge pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024. Ce concept a rencontré un franc succès tant auprès des illustrateurs, graphistes et artistes que des administrés qui ont apprécié la mise en valeur du programme.

Pour le livret de programmation de la saison 2024/2025 de la Salle Rouge, la Commune souhaite reconduire l'opération et fait donc de nouveau appel aux artistes plasticiens, graphes, photographes.

Par leur proposition, les candidats devront dire la culture et Portivechju, ce territoire qui va des plages de Santa Ghjulia et Palumbaghja jusqu'à la forêt d'U Spidali et au plateau de Cartalavonu, en passant par son centre ancien, ses villages et hameaux. Le concours devra révéler ce territoire dynamique aux nombreux richesses culturelles et patrimoniales, ancré dans son temps.

Le Jury élira 3 gagnants parmi les candidats, les gagnants recevront :

- Premier gagnant : 1 500 € (mille cinq cents euros)
- Deuxième gagnant : 300 € (trois cents euros)
- Troisième gagnant : 200 € (deux cents euros)

Le gagnant réalisera donc la première de couverture du programme de l'Action Culturelle et une page de présentation lui sera dédiée à l'intérieur du programme.

En contrepartie l'original ayant servi à la couverture sera offert à la ville de Portivechju et intégrera le Fonds d'Art communal.

Il est proposé à l'Assemblée d'en délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 07 mai 2024,

Après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** d'approuver la reconduction de ce concours pour la réalisation de la couverture du programme de la Salle Rouge pour la saison 2024/2025.

**ARTICLE 2 :** d'approuver la dotation de ce concours d'une somme de 2 000 €, répartis comme suit : 1 500 € pour le gagnant, 300 € pour le 2<sup>ème</sup> gagnant et 200 € pour le 3<sup>ème</sup> gagnant.

**ARTICLE 3 :** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et effectuer toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre du concours citée à l'article 1.

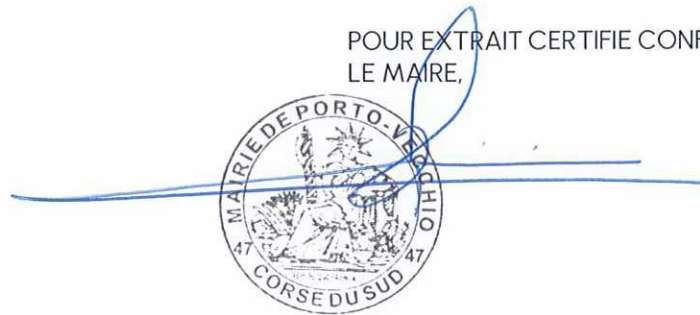
**ARTICLE 4 :** Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

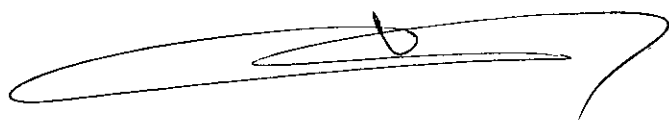
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	21
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop that starts on the left, goes up and over, then down and under, ending in a small hook on the right side.

Vincent Garbini